

ra une charge pour aviser la couronne dans la nomination d'officiers liés à l'église établie d'Angleterre et d'Irlande.

6°. Les lois pénales existantes contre les Catholiques seront rappelées.

7°. A l'égard de la propriété, les Catholiques romains seront mis sur le même pied que les dissidents.

8°. Les membres catholiques du parlement ne seront obligés de sortir de la chambre sur aucune question particulière.

9°. On ne requerra aucune déclaration à l'égard de la transubstantiation.

10°. Sous le rapport des garanties ecclésiastiques, les catholiques romains seront mis sur le même pied que les dissidents.

11°. Il n'y aura point de veto : il n'y aura non plus aucune intervention dans les relations en matières spirituelles entre l'église catholique romaine et le siège de Rome.

12°. Les titres et noms d'évêques, maintenant en usage dans l'église d'Angleterre, ne devront pas être pris par les membres de l'église catholique.

13°. Lorsque les catholiques romains seront admis à des offices de corporation ou autres, les marques de tels offices ne seront portées à nulle autre place de culte qu'à celles de l'église établie. On ne pourra porter de robes d'office dans aucune autre église que dans l'église établie.

14°. Les Jésuites et communautés religieuses; — les noms et le nombre d'individus appartenant aux communautés religieuses existantes devront être enregistrés. Les communautés liées par des vœux religieux ou monastiques, ne devront pas être étendues, et l'on pourvoit à empêcher par l'avenir l'entrée des Jésuites en ce pays. Les Jésuites qui y sont actuellement seront enregistrés.

15°. La franchise élective-propritaire de 40s. On se propose d'élever la franchise élective de 40s. à 10 louis.

Les propriétaires seront enregistrés et le régistre devra se faire devant l'assistant-barrister des comtés irlandais avec appel de sa décision à un tribunal supérieur en certains cas.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 28 MARS 1851.

Première Page: — Projets du Cabinet anglais contre l'Eglise d'Irlande. — L'Irlande et le bill contre la hiérarchie. — Angleterre: Le Cardinal Wiseman à St. Edouard. — Les Apostats Italiens à Londres. — Analyse de l'acte d'émancipation des catholiques, passé en 1829 par le Parlement Britannique. Feuilleton: — Voyages au Canada et Naufrage du R. P. Crespel, en 1786.

Le Mandement de Mgr. Sibour.

(Voir le numéro du 24 mars)

Avant de continuer à citer ou analyser la remarquable production de l'illustre Archevêque de Paris, revenons brièvement sur les quelques passages que nous en avons déjà reproduits.

D'abord, d'après le décret du Concile qui sert de base au Mandement de Mgr. l'Archevêque, la séparation complète que certains politiques matériels et matérialistes veulent opérer entre la religion et la politique, est positivement rejetée, puisque ce décret ne permet d'admettre à la participation des sacrements que ceux dont les opinions politiques ne sont pas opposées aux doctrines de l'Eglise catholique — et puisqu'il prescrit aux prêtres, pour les cas difficiles, de donner à leur Evêque une règle de conduite, ou d'observer avec respect celle qu'il leur a déjà tracée. Voilà donc que l'Eglise, par ses organes, a le droit de se prononcer sur certaines doctrines politiques, et par conséquent, le droit de se faire obéir. Mais ni le National ni la Semaine ne parlent de cela. Ni le National ni la Semaine n'ont jugé à propos, non plus, d'appeler la réflexion de leurs lecteurs sur ces paroles de l'Arche-

vêque qui condamnent si fortement ce mépris de toute autorité et cet esprit de vains systèmes qui caractérisent tant de jureurs de politiques: "Les volontés humaines sont devenues impatientes du joug de toute loi, et rejetant l'obéissance comme une ignominie ou une faiblesse, elles n'ont de puissance que pour le désordre et l'anarchie." Toutes ces formes politiques, l'Eglise sait très-bien que le bonheur même temporel des peuples n'en découle pas nécessairement... ; "elle sait que la misère et la révolte, l'oppression et la tyrannie sont possibles avec tout système social ; que le christianisme peut seul, avec le temps, améliorer le sort des classes laborieuses et procurer à une nation toutes les libertés honnêtes, toutes les garanties désirables de félicité." Les feuilles voltairiennes et sceptiques qui, au delà de l'Atlantique, ont prôné le Mandement de Mgr. Sibour, et leurs imitatrices parmi nous, devraient bien marcher à la brillante lumière des vérités que nous venons de transcrire. Elles cesseraient, alors, d'avoir tant à désirer que le prêtre soit réduit au mutisme ; car celui-ci n'aurait plus à dévoiler leurs supercheries, leur esprit d'égoïsme, et les indignes habiletés par lesquelles elles abusent les peuples crédules. Le prêtre n'aurait plus tant à s'indigner contre ces hommes ou ignorants, ou avides, ou ambitieux, qui appellent les peuples à renverser de prétendus oppresseurs, et qui le lendemain d'une insurrection, les chargent de chaînes plus pesantes, ou les laissent, par leur incapacité à réédifier après qu'ils ont détruit, dans un épouvantable chaos.

Certes, nous nous inclinons de respect devant les avis de Mgr. Sibour, qui veut écarter le prêtre du contact des affaires purement politiques, parce que les cris discordants des partis et des factions qui se déchirent aujourd'hui les lambeaux de la société, doivent l'éloigner d'une arène où son dévouement et ses lumières ne peuvent guère être utiles et où il ne peut s'attendre qu'à être voué au ridicule, si même il n'est la victime d'une brutale violence. Nous le déclarons donc, la juste part faite des circonstances, des temps, des lieux et des choses, nous sommes opposé à ce que le prêtre se mêle aux violents débats de la politique. Mais, tout en pensant ainsi, nous signalons au mépris de la société chrétienne ces hommes pervers, qui ne veulent se débarrasser de l'intervention du prêtre que pour mieux réussir à exploiter soit l'ignorance, soit d'ignobles instincts dans le but de réaliser leurs vues d'égoïsme et d'ambition. Nous détestons cordialement cette vanité, cette sensualité, cette basse cupidité qui leur fait sacrifier le bonheur des peuples entiers, en les entraînant sans cesse dans des entreprises aussi folles qu'inutiles.

Nous continuons maintenant à citer le texte du Mandement. Mgr. Sibour après avoir cru devoir défendre aux prêtres de son diocèse de se présenter comme candidats aux prochaines élections, s'exprime comme suit : —

"Cependant la politique ne combat pas seulement dans nos assemblées délibérantes ou populaires. Elle s'agit encore dans une autre arène, ouverte par la presse et d'une manière d'autant plus compromettante, d'autant plus hasardeuse que la lutte qui s'y renouvelle tous les jours, est souvent sans règle comme sans modération. Là, dans ce combat, dans cette mêlée des opinions humaines, tout semble confondu, le bien et le mal, le vrai et le faux, les pensées utiles et les pensées funestes, l'alliment salutaire des esprits et le poison des âmes ; quelques fois vous croyez sentir le souffle de Dieu, et quelques fois le souffle de Satan.

"Que la robe du prêtre ne paraisse point dans cette arène ; elle y serait déchirée et souillée, non plus comme autrefois, dans les cirques payés, par la dent des bêtes et par le sang de la victime, versé en témoignage de sa foi et au profit éternel de son âme, mais par la morsure envenimée des passions humaines, heurtées d'attaquer le prêtre dans l'homme politique, de l'humilier, de l'outrager, de le dégrader, de le perdre peut-être, en lui faisant partager leurs excès. Que le ministre de l'Eglise ne se mêle donc pas plus aux débats de la presse politique qu'à ceux de la tribune, s'il veut conserver toute la splendeur et l'indépendance de sa divine mission !

"Et maintenant, il ne doit pas prendre part directement à ces débats, mais quelques fois aussi il doit craindre que la couleur trop prononcée d'un journal auquel il travaillerait dans l'intérêt de la religion, se réfléchissant sur ses articles, n'en altère l'intention par une sorte de solidarité inévitable, et ne nuise ainsi à sa collaboration dans la partie purement religieuse.

"Faut-il, nous très-chers coopérateurs, la défense de la religion peut rarement se faire avec avantage sur ce terrain. La position principale étant occupée par la politique, qui dispose des matières de sa polémique de chaque jour selon un certain ordre de bataille, la religion, quand elle intervient, est exposée à rester en seconde ligne, comme un auxiliaire à la solde du parti qui l'emploie suivant les besoins de la lutte, suivant les chances du combat, et

alors la moindre honte qu'elle aura à subir, sera de paraître protégée par ce parti même. Elle n'aura donc ni la place qui lui convient, ni la dignité que réclame son caractère. Elle se trouvera, comme une mercenaire, à la suite des misérables intérêts du jour. Ainsi, la fille du ciel, la reine des âmes, deviendra la servante du siècle dans ses prétentions les plus ambitieuses et les plus terrestres, elle qui devait l'instruire, le moraliser, le spiritualiser, le diriger dans les saintes voies de l'Evangile.

Ce passage relatif à la presse, fait une évidente distinction entre le journalisme politique et le journalisme religieux. — Ce que nous avons admis précédemment par rapport à l'immixtion du prêtre dans les partis exclusivement politiques, nous avons à peu près les mêmes raisons de l'admettre par rapport aux combats du journalisme profane. Si le prêtre se mêle, surtout ostensiblement, aux débats de la presse politique, il s'expose à voir sa robe déchirée "par la morsure envenimée des passions humaines." Ce n'est, certes, pas que le prêtre ne puisse, comme tout autre citoyen, rendre d'éminents services par la manifestation de ses pensées au moyen de la presse, de même qu'il en a rendu et qu'il en rend encore dans les assemblées délibérantes, comme le démontre l'exemple de Mgr. Paris. On sait que cet illustre Prélat siège dans la Chambre Française avec tant de profit pour la religion, que le Pape vient de lui écrire pour l'encourager à continuer à y remplir son mandat, en le dispensant pour cette fin de l'obligation de la résidence dans son diocèse. Mais, vis les passions anti-chrétiennes qui acablent les partis les uns contre les autres, il n'est malheureusement que trop vrai, qu'une telle mission, pour le prêtre, est remplie de mille périls et susceptible des plus graves inconvénients. Car, au lieu de ne voir en lui que l'homme politique, tous les hommes qui le hussent parce qu'il est prêtre, ne manqueront pas de l'attaquer comme tel, de l'humilier, de l'outrager, de le dégrader ; — C'est donc pour ces considérations, non pas absolues mais relatives, que nous adoptons franchement ce que Mgr. l'Archevêque dit à ses prêtres et ce que ses laïques hypocrites se sont bien gardés de reproduire, savoir, que, "à cause des circonstances difficiles, passionnées où nous vivons, et de la situation de l'Eglise au milieu de l'effervescence des partis et de l'instabilité des pouvoirs humains, les prêtres doivent s'éloigner du théâtre où se joue, pour le malheur des nations, la terrible tragédie dont les scènes se précipitent on ne sait vers quel dénouement."

Nous abordons maintenant cette partie du Mandement qui fait allusion à la défense de la religion par la presse, c'est-à-dire au journalisme religieux.

Nous ne nous dissimulons pas qu'il existe une école qui repousse la coopération du journalisme religieux dans la défense de l'Eglise. Cette école croit qu'il est mieux d'abandonner cette défense à la divine Providence, et de n'exposer aux calomnieux que le spectacle de la vertu et des bonnes œuvres. Nous ne savons si le savant Archevêque de Paris veut faire son acte d'adhésion à cette manière de voir, quand il dit : "Que si l'on veut absolument défendre la religion par les journaux, etc..." Mais ce que nous savons, et ce qu'il suffit d'avoir des yeux pour apercevoir, c'est que le journalisme religieux est aujourd'hui en pleine activité dans tout le monde civilisé, et cela non-seulement au su, mais avec l'encouragement des Pasteurs de l'Eglise et du Souverain-Pontife lui-même.

"La liberté de la presse, dit M. Paris, Evêque de Langres, ce privilège admirable d'exprimer au dehors les conceptions invisibles de l'âme... ce don de Dieu par excellence, cette liberté de la parole et de l'écriture est devenue, par la malice de l'homme, un des plus grands fléaux..." Le journalisme, qui n'est pas soumis aux inflexibles principes de la conscience chrétienne, se nourrit et nourrit incessamment les peuples de mensonge et de dépravation... Le dévergondage des publications démoralisantes ne peut avoir de contre poids que dans la publication des bons livres, et la mise en circulation des journaux vraiment religieux. Nous ne prétendons pas que cette compensation soit suffisante... mais on ne peut nier qu'elle n'ait sa valeur, qu'elle n'opère d'utiles résistances et ne produise des fruits précieux..."

Le Souverain-Pontife actuel, dans cet

belle Encyclique qu'il écrit du lieu de son exil, recommande aux Evêques d'opposer aux mauvais livres, "des livres de même volume, et d'avoir soin que ces livres, de doctrine également pure... selon que le demanderont les lieux et les personnes, soient répandus parmi le peuple." Il nous est donc permis de croire, toujours avec Mgr. Paris, "qu'il est surabondamment prouvé que, pour remédier, autant que possible, aux lamentables ravages produits par le journalisme irréligieux et immoral, il faut des journaux catholiques ;" car dans l'état actuel de nos sociétés, le journal seul peut pénétrer sous tous les toits où il faut porter contre le poison de l'erreur l'antidote de la vérité. Quant aux mesures de prudence dont parle Mgr. Sibour, nous en traiterons un autre jour.

(A continuer.)

La Gazette du Canada contient une proclamation au sujet de la Quarantaine, disposant que tout vaisseau venant d'Europe qui, durant les huit mois à venir, touchera au port de Québec, après avoir eu ou ayant à bord au moment de son arrivée des cas de maladie, ou qui amènera plus de treize passagers sur son avant-pont, sera tenu de faire la quarantaine à la Grasse-Isle.

Nous voyons dans la Minerve d'hier un long article en contradiction des rapports publiés dans le Herald et l'Avonir touchant les procédés de l'Assemblée tenue à St. Edouard, dans le comté de Huntingdon, sous les auspices de M. J. B. E. Dorion, directeur-gérant, de la dernière de ces deux feuilles. Les données de la Minerve s'appuyant sur une correspondance adressée de St. Edouard à ce journal, et sur le témoignage de F. X. Bonneau, marchand de St. Philomène, qui, ayant assisté à cette réunion, se plaint que l'on y ait fait, sans aucun droit, usage de son nom en faveur de l'une des résolutions soumises à l'Assemblée.

A ces renseignements la Minerve ajoute le compte-rendu de contre-Assemblée convoquée dans les paroisses de St. Isidore, St. Philomène et St. Joachim de Châteauguay, les 21, 22 et 23 mars, dont le but, comme l'attestent les résolutions qui y furent adoptées, a été de protester contre l'annexion et, en même temps, en faveur du mode actuel de la dixime que les propagandistes parlent de supprimer sans dire un seul mot des demandes qu'il conviendrait d'adresser à la législature pour cet objet, si tel était le vœu des contribuables.

On observe que la circulation des sols détériorés, sans effigies ni marque quelconque, dont un certain nombre simulent assez bien des boutons aplatis, et qui, il y a quinze ans à peine, formaient à peu près notre seule monnaie de cuivre, augmente à vue d'œil depuis quelques semaines. Il y aurait honneur et intérêt à les faire disparaître du marché monétaire. S'il arrive qu'ils soient subitement démonétisés, il en résultera des pertes, particulièrement pour la classe pauvre.

Nous lisons dans le Toronto Patriote que la Banque du Haut-Canada a reçu d'Angleterre 90 caisses de monnaies de cuivre de la valeur relative d'un et de deux sols. L'empreinte est d'une exécution fort belle et présente l'effigie de St. George terrassant le Dragon avec cette inscription : "Banque du Haut-Canada—1850" et sur le revers, une Corne d'abondance, une Ancre, le Glaive de la Justice, un Calumet, une Couronne et le Drapeau de l'Union avec cette inscription : "Bank Token—one half-penny," ou "one penny," selon le timbre de la pièce monnaie. La population des campagnes et le commerce profiteront beaucoup de ce nouvel intermédiaire d'échange dans les transactions journalières.

On s'est occupé le 25 des travaux d'ouverture du Canal Welland. Les glaces étaient suffisamment diminuées pour rendre cette opération facile si le temps continuait d'être propice.

La Compagnie du Chemin de Fer de Champlain et du St. Laurent ouvrira lundi prochain la voie de communication entre Laprairie et St. Jean, pour correspondre avec les Lignes de Boston. Un petit bateau à vapeur fera chaque jour le trajet entre St. Jean et Rouse's Point jusqu'à ce que le Lac soit ouvert à la navigation.

On lit dans le Canadien de lundi : Le Barreau va reprendre immédiatement la robe et le rabat."

MÉTÉORE.—Dimanche soir, vers 8 1/2 heures, un de nos amis s'en retournant chez lui, en compagnie de sa dame, sur le chemin de Lachine, a été témoin d'un fait qui mérite d'être rapporté. Tout-à-coup il s'est cru en plein jour, tant la clarté était grande. C'était un corps brillant, qui semblait incandescent, et qui, allant avec une grande vitesse du Sud-Est au Nord-Ouest, se tenait à 5 ou 600 pieds d'élévation et se dirigeait parallèlement à la terre. L'apparition n'a pas duré une demi-minute. Le météore paraissait d'une grosseur considérable, mais un peu moins gros que nous ne nous sommes le soleil. Il avait la forme d'un œuf de feu avec une traînée ou queue comme celle des comètes. Il a éclaté à quelques centaines de verges de notre ami et s'est séparé en un grand nombre de portions de couleur différentes. Rien n'est tombé sur la terre, à moins que les morceaux du corps incandescent ne soient immédiatement passés, après l'explosion, de l'état igné à l'état obscur, et dans ce cas les particules ou morceaux auront pu toucher la terre, sans être vus, car la nuit n'était pas claire.—(Communiqué.)

Un mot sur le Socialisme.

(Traduit de l'Edinburgh Review.)

"Nous sommes peu enclins à pallier les négligences de nos gouvernants, ou la conduite peu progressive de notre aristocratie. Tous deux ont beaucoup à défaire, et beaucoup à améliorer pour le passé ; et tous deux, pensons-nous, ont témoigné d'une parfaite résolution à réparer leurs péchés par omission et par commission, autant qu'il est possible que des péchés se réparent. Néanmoins, tout ce qu'il y a présentement d'exécutable, consiste à écarter tout obstacle légal à l'amélioration du sort du peuple, à faciliter et encourager tout effort qu'il tente dans la bonne direction, et à promouvoir son éducation autant que les préjugés religieux et les passions permettent de le faire. Tout cela est maintenant effectué par le gouvernement avec unité de but, volonté et zèle ; et personne, s'il se rappelle ce que sont les fonctions et les pouvoirs du gouvernement dans un pays libre, ne doit s'attendre à ce qu'il fasse plus que le public ne veut qu'il fasse. Ceux-là ne sont pas les amis des classes ouvrières—bien qu'ils puissent se croire ou qu'ils veulent être tels—qui voudraient les induire à se fier sur l'aide d'autrui pour les choses qu'elles-mêmes doivent exécuter, si elles sont de nature à être exécutées, et à chercher leur émancipation dans un changement de conjonctures et dans des combinaisons sociales plutôt que dans un changement de caractère et de conduite. Notre sympathie pour les souffrances du peuple est aussi prompte et spontanée que celle des spéculateurs quelconques qui la témoignent d'une si étrange manière. Mais nous la manifesterons par une ferme résistance à toute tentation de sortir d'embaras par la voie la plus mauvaise, parcequ'elle est de fait la plus courte, et de bâtir de belles destinées sur un sable perdue au lieu d'un fondement plus sûr. Nous aussi, nous avons notre perspective de l'avenir des classes ouvrières ; et elle est aussi brillante, aussi encourageante que la pourraît avoir n'importe quel socialiste.

Mais nous en cherchons la réalisation, non dans le recours à des erreurs du moyen-âge, non dans le renouvellement des expériences avortées des siècles de ténébreux, mais dans une ferme adhésion à ces principes de science morale et économique dont la vérité se confirme aussi bien par chaque exemple qui en est une application

possible de nous garantir, nous nû dans le cas de nous cocher tout mouillés, et la nuit un vent de Nord très violent nous gela pour ainsi dire dans notre cabane. Mais toutes les glaces de la baye, et les enjoints avec notre chaloupe ; un nommé Foucault nous a prit cette triste nouvelle par un grand cri, nous cherchâmes inutilement l'endroit où la chaloupe avait été possédée, je z de ne constater ; cet accident mettrait le comble à notre infortune, et nous était tout le espoir de de la voir finir ; j'en sentais toutes les conséquences, je voyais le désespoir s'emparer de tout le monde ; les uns voulaient manger tout d'un coup ce que nous avions de nourriture et aller ensuite mourir au pied d'un arbre ; les autres ne voulaient plus travailler, et disaient pour justifier leur refus qu'il était inutile de prolonger leurs peines, puisqu'il n'y avait plus d'apparence qu'ils pussent éviter de mourir. Quelle situation, mon cher frère, le cœur le plus barbare en serait touché, je verse des larmes en vous le dépeignant, et je vous connais trop sensible aux maux des autres pour penser que vous lisiez ma lettre sans être attendri.

J'eus besoin de ne rappeler toutes mes forces pour m'opposer aux résolutions de mes camarades ; les meilleures raisons que je leur alléguai, semblaient les impatienter, et leur faire sentir d'avantage la tristesse de leur état. La douceur avec la quelle j'espérais pouvoir les détourner de leur dessein ne produisant aucun effet, je pris un ton que mon caractère autorisait ; je leur dis avec une force dont ils fu-

rent surpris, que "Dieu était sans doute irrité contre nous, qu'il mesurait les maux qu'il nous envoyait, aux crimes dont nous nous étions autrefois rendus coupables ; que ces crimes étaient sans doute bien énormes, puisque la punition en était des plus rigoureuses, et que le plus grand de tous était notre désespoir qui, s'il n'était bientôt suivi du repentir, deviendrait irrémissible. Que savez-vous mes frères, continua-t-je, si vous ne touchez pas à la fin de votre pénitence ? le tems des plus grandes souffrances est celui de la grande miséricorde ; ne vous en rendez pas indignes ; car vos murmures, le premier devoir du Chrétien est de se soumettre aveuglément aux ordres de son Créateur ; et vous, cœurs rebelles, vous voulez lui résister, vous voulez perdre en un instant le fruit des maux que Dieu ne vous envoie que pour vous rendre dignes des biens qu'il destine à ses enfants ; vous voulez devenir homicides ; et pour vous soustraire à des souffrances passagères, vous ne craignez pas de vous précipiter dans des tourmens qui n'ont de bornes que l'Eternité. Suivez donc votre criminelle résolution, accomplissez votre horrible dessein, j'ai fait mon devoir ; c'est à vous à penser que vous êtes perdus pour toujours. J'espère cependant ajoutai-je, que parmi vous, il y aura du moins quelques âmes assez attachées à la Loi de leur Dieu, pour avoir égard à ma remontrance, et que celles se joindront à moi pour lui offrir leurs peines, et pour lui demander la force de les soutenir."

Lorsque j'eus fini, je voulus me retirer, mais nos gens m'arrêtèrent, et me prièrent de leur pardonner l'excès du désespoir dans lequel ils étaient tombés, il me promirent en versant un torrent de larmes, qu'ils n'irritaient plus le Ciel par leurs murmures ou leur impatience, et qu'ils allaient redoubler leurs efforts pour se conserver une vie qu'ils reconnaissaient tenir de Dieu seul, et dont ils n'étaient pas maîtres de disposer. A l'instant chacun reprit son occupation ordinaire ; je fus dans la Forêt avec mes deux camarades, et les autres, lorsque nous fumes revenus, ils allèrent chercher le bois que nous avions coupé. Quand tout le monde fut rassemblé je dis qu'ayant encore du vin pour deux ou trois Messes, il était à propos d'en célébrer une pour demander au St. Esprit les forces et les lumières dont nous avions besoin. Le tems s'éclaircit le cinq de Janvier, je choisie ce jour-là pour dire la Messe ; j'avais à peine fini, que M. Vaillant, et le Maître-Valet, homme fort et vigoureux nommé Foucault, nous communièrent la résolution qu'ils avaient pris d'aller à la découverte de la chaloupe. Je louai beaucoup leur zèle de s'exposer ainsi pour le salut de leurs compagnons. Dans quelque situation que l'on soit on aime toujours à s'entendre louer ; l'amour propre ne nous quitte qu'avec la vie. Il n'y avait pas encore deux heures que ces hommes étaient partis, lorsqu'on les vit revenir avec un air de satisfaction qui fit croire qu'ils avaient quelque bonne nouvelle à nous apprendre, cette conjoncture ne fut pas fautive, car M. Vaillant

dit qu'après avoir marché pendant une heure avec Foucault, ils avaient aperçu au bord du bois une petite cabane, et deux canots d'écorce, qu'ils étant entrés, ils y avaient trouvé de la graisse de Loup Marin, et une hache qu'ils apportèrent, et que l'impatience d'annoncer cette nouvelle à leurs camarades les avait empêchés d'aller plus loin. J'étais dans le bois lorsqu'ils revinrent, le S. de Senneville accourut pour m'annoncer la découverte que M. Vaillant et Foucault venaient de faire, je me dépêchai de retourner à la cabane, et je priai nos deux hommes de me détailler ce qu'ils avaient vu ; ils me répétèrent tout ce qu'ils avaient dit aux autres ; chaque mot répétait l'espérance et la joie dans mon cœur. Je saisis cette occasion pour exalter les soins de la Providence sur ceux qui s'y abandonnent entièrement, et j'exhortai tout le monde à rendre grâce à Dieu de la faveur qu'il venait de nous faire ; plus on est près du précipice et plus on a de reconnaissance envers son Libérateur ; vous pouvez penser si la nôtre fut vive ; peu de jours auparavant nous nous croyions perdus sans ressource, et lorsque nous désespérions de recevoir aucun secours, nous apprîmes qu'il y avait des Sauvages dans l'Isle, et que vers la fin de Mars, ils pourraient nous secourir lorsqu'ils reviendraient à leur cabane pour reprendre leurs canots.

Cette découverte renouvela le courage de ceux qui l'avaient faite ; ils parlèrent le lendemain, remplis de cette confiance que donnent les premiers succès ; ils comptaient retrouver notre chaloupe, leur espoir ne fut pas

trompé ; car après avoir fait un peu plus de chemin que la veille, il l'aperçurent au large, et en revenant ils trouvèrent et prirent avec eux une malte pleine de hardes que nous avions jetée à l'eau dans cette nuit dont je vous ai parlé.

Le dix, quoique le tems fut très froid, nous allâmes tous ensemble pour tâcher de mettre notre chaloupe en sûreté, mais étant pleine de glaces, et celles qui l'environnaient la rendant semblable à une petite montagne, il nous fut impossible de la tirer à bord ; cent hommes n'en seraient venus à bout que très difficilement, encore plusieurs auraient eu le risque de périr dans cette entreprise. Cet obstacle ne nous causa pas beaucoup de chagrin, il y avait apparence que ceux aux quels appartenaient les deux canots avaient une chaloupe, ou bien un autre bâtiment avec le quel ils avaient traversé, et nous comptions en profiter. Nous reprîmes donc la route de notre cabane, à peine eumes nous fait cinquante pas que le froid saisit Maître Foucault au point de l'empêcher de marcher ; nous fumes obligés de le porter, et lorsqu'il fut dans la cabane il rendit son âme à Dieu.

Le vingt-trois, notre Maître-Charpentier succomba à la fatigue ; il eut le tems de se confesser, et mourut en vrai Chrétien.

Quoique beaucoup de nos gens eussent les jambes enflées, nous n'en perdîmes aucun de ceux qui l'avaient faite ; ils parlèrent le lendemain, remplis de cette confiance que donnent les premiers succès ; ils comptaient retrouver notre chaloupe, leur espoir ne fut pas